

2026/163

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt six et le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 12/05/2026	<p>Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Hélène GODET-BARRATIER, Serge CIVIL, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Marie MARTIN-RODRIGUEZ, Isabel COSTE-REYES, Patrice PASTOU, Sandra LEBLANC-FERRER, Sébastien DAUDÉ, Audrey CALVET, Nouredine KOURDAN, Virginie VILA, Sandrine RABASSE, Fabrice SCHORDING, Rudy KLEIN, Laurette NARANJO, Martial MIR, Sabrina BEDOYA-HADJAB, Boris DEMAINE,</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : Eric BOSQUE procuration Fabrice SCHORDING, Philippe BOUILS procuration Eric GARAVINI, Michel GAILLARD procuration Boris DEMAINE</p> <p>Secrétaire de séance : Laurent LOPEZ</p>
Nombre de conseillers :	
En exercice : 29	
Présents : 26	
Votants : 29	

DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

A la suite des élections municipales du 15 mars 2026, et en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, et conformément à l'article L.2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit dresser une liste de 32 contribuables pour les proposer à la Direction des Services Fiscaux.

Le Directeur des Services Fiscaux désignera ensuite, sur cette liste, 8 commissaires titulaires et 8 commissaire suppléants qui composeront alors la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la liste proposée de 32 personnes :

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
Laurent	LOPEZ	Audrey	CALVET
Aurélie	PASTOR-BARNEOUD	Philippe	BOUILS
Eric	GARAVINI	Nouredine	KOURDAN
Christine	MALET	Virginie	VILA
Thierry	SEGARRA	Sandrine	RABASSE
Stéphanie	GOMEZ	Fabrice	SCHORDING
Eric	BOSQUE	Laurette	NARANJO
Hélène	GODET-BARRATIER	Martial	MIR

Serge	CIVIL	Sabrina	BEDOYA-HADJAB
Pascale	MICHEL	Michel	GAILLARD
Béatrice	COULEMON-BAILLEUL	Boris	DEMAIN
Jean-Marie	MARTIN-RODRIGUEZ	Jean-Paul	LEUTELLIER
Isabel	COSTE-REYES	Claude	CID
Patrice	PASTOU	Jean	TORRES
Sandra	LEBLANC-FERRER	Gérard	RASPAUT
Sébastien	DAUDE	Florent	LAPALUS

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE la liste proposée.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du ..21.05.2026.....

Le Secrétaire de séance



Laurent LOPEZ

Fait à Toulouges, le 19 mai 2026
Le Maire,



Nicolas BARTHE



En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication sous format électronique pour les actes réglementaires et les actes ni réglementaires et/ou sa notification pour les seuls actes individuels.

A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (espace Pitot, 6 rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Acte mis en ligne le 21.05.2026.....